



Le Stop-Pub

[Restez informé](#)

Le Stop-Pub

Mettre un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres



C'est éviter 20 kg par an et par habitant de Papiers et Journaux-Magazines-Revues

On peut toujours consulter les réclames de nos magasins habituels :

- en récupérant les magazines publicitaires lors de votre passage en magasin pour la semaine suivante.
- en visionnant les magazines publicitaires sur les sites internet des magasins concernés ou les applications sur les "smartphones"

L'usage veut que les magazines des collectivités (mairies, conseil général ou conseil régional) soient distribués bien qu'il y ait l'autocollant ou l'inscription, mais vous pouvez toujours les consulter sur les sites de ces collectivités:

- [Gironde le mag](#)
- [le journal l'Aquitaine](#)

Se procurer l'autocollant Stop-Pub



Les autocollants sont distribués gratuitement dans votre **mairie** ou votre **communauté de communes**. Vous pouvez aussi en faire la demande au **SEMOCOTOM** [par courriel en cliquant ici](#).



Le Stop-Pub - Semocotom